#30 || MARS 2026

LES CHIFFRES SONT LÀ, Y A PLUS LE CHOIX.

Cfdt: FGTE CHEMINOTS

© Adobe Stock

EXPLICATIONS

Le contexte international génère une augmentation très importante des prix. Si la hausse du carburant est très visible, l'envolée des prix, notamment sur l'alimentation, pèse lourdement sur le reste à vivre des agents. Pour la CFDT Cheminots, il faut agir et maintenant

L'INFLATION REPART À LA HAUSSE.

Le conflit au Moyen Orient marque la reprise de l'inflation. Les instituts de statistiques sont formels, l'inflation pourrait atteindre les niveaux observés depuis l'été 2024 et repasser à plus de 2% dès le printemps.

Parmi les scénarios posés par la Banque de France, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pourrait varier de 2,5% à 3,3%.

LES PRIX DU CARBURANT, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS.

Depuis un mois et en lien avec le début du conflit, le gazole a subi une hausse moyenne de près de 50 centimes et le super sans-plomb de 26 centimes. Le 27 mars, le prix au litre de gazole a ainsi atteint 2,215€/litre en moyenne, et 1,980€/litre en moyenne pour le SP95-E10. Cette augmentation se révèle encore plus forte selon les régions.

Le gouvernement a annoncé, le 30 mars, la mise en place d'un « chèque énergie » de 153 euros pour 3,8 millions de foyers. Les cheminotes et les cheminots qui sont contraints de recourir à leur véhicule personnel (en horaires décalés ou postés par exemple) doivent également être protégés par des mesures d'entreprise, l'organisation du travail doit être adaptée.

L'ALIMENTAIRE : AUGMENTATION À VENIR ?

Tous les indicateurs le montrent, les prix de l'alimentaire augmentent en moyenne de 1%. Néanmoins, quelques rayons montrent une inflation des prix beaucoup plus importante.

IL FAUT AGIR !

La crise économique impacte lourdement les citoyens et la nécessité de train est très forte.

Assurer le service public ferroviaire est indispensable, mais avec la hausse brutale des carburants, aller travailler coûte de plus en plus cher. Or, **sans cheminots dans les gares, dans les trains, dans les ateliers et dans l'ensemble des services, il n'y a pas de train.**

Plus de voyageurs dans les trains ne règle rien si les agents, eux, ne peuvent plus absorber le coût pour venir travailler.

DANS CE CONTEXTE, QUE PORTE LA CFDT ?

1. MISE EN PLACE D'UNE PRIME CARBURANT.

La CFDT n' a pas attendu et à d'ores et déjà posé une demande d'audience pour une prime carburant. Dans un contexte assez similaire, une prime carburant avait été obtenue en 2022. Il faut s'en inspirer et passer aux actes maintenant !

Pour aller plus loin
Pour consulter l'intégralité de la demande d'aide de la CFDT Cheminots, cliquez ici

Cfdt FGTE CHEMINOTS
UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Philippe ORIU
Directeur des Ressources Humaines
Pôle RH
Place de Rungis CS 80001
93200 Saint Denis

Saint Denis, le 13 mars 2026

Dossier : 13-2026-008-TC
Objet : Demande d'une aide « mobilité carburant »

Monsieur le Directeur,

Le contexte international suivi des prémices d'une crise économique profonde et longue. Les premiers effets de cette crise sont d'ores et déjà palpables.

Ce qui a du plausible, en effet, a dépassé les 100 dollars le baril après le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient. Le baril de pétrole, le kilowatt-heure et le mètre cube de gaz naturel ne cessent de monter. Le mouvement de hausse des prix de l'énergie ne s'est pas fait attendre.

Ce coût, malheureusement, ne saurait pas pour la première fois.

Une situation similaire était advenue en 2022, consécutive, là encore, à une crise internationale. La CFDT Cheminots était alors intervenue auprès de la direction pour obtenir une aide aux travailleurs et aux cheminots.

Les conditions d'exercice des métiers du ferroviaire sont marquées par des obligations de déplacements que seule des véhicules roulant à pétrole peuvent assurer, et que des trajets décarbonés qui ne permettent pas le recours à des transports en commun.

Le fait de conserver ces deux, très coûteux, une condition essentielle pour ce rendre au travail pour nombre de cheminotes et de cheminots. Or, les conditions économiques actuelles entraînent une dégradation conséquente de leurs conditions de vie.

C'est pourquoi, nous vous adressons cette demande d'aide ponctuelle pour les cheminots et les cheminotes.

Nous sommes à votre disposition pour en définir le montant et les modalités de versement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Thomas CAUDE
Secrétaire général

2. ACTIVATION DE LA CLAUSE DE REVOYURE PRÉVUE À L'ACCORD SALARIAL 2026 SIGNÉ PAR LA CFDT.

La négociation salariale était basée sur une prévision d'inflation à 1,3%. Compte-tenu des évolutions constatées qui impactent toutes les cheminotes et tous les cheminots de tous les collèges, la CFDT demande l'activation de la clause de revoyure reprise à l'accord.

3. REVALORISATION DES INDEMNITÉS ET DES ALLOCATIONS.

Les postes les plus touchés par l'augmentation sont le carburant et l'alimentation. Les sujétions et obligations liées à nos métiers font que ces augmentations nous impactent très fortement. La CFDT Cheminots demande la revalorisation des indemnités et allocations. Il est également impératif de revoir les aides et accès à la restauration / aux titres restaurant pour celles et ceux qui ne bénéficient pas d'indemnités ou d'allocations.

4. OUVRIR DE NOUVELLES DISCUSSIONS AU NIVEAU DE LA BRANCHE FERROVIAIRE.

Là encore, la CFDT est déterminée à agir pour protéger l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire. Elle portera des revendications sur l'organisation du travail, les salaires, des mesures d'aide pour faire face à l'inflation ou encore la revalorisation des allocations et indemnités.